

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRE
DU
06 Février 2018

BILLARD-CLUB LOYER AU 01/01/2018 :

Le loyer peut être augmenté de 1,05 % au 01.01.2018 ce qui porterait le montant mensuel de 104,92 à 106,02 € soit une majoration de 1,10 €/mois.

→ *Accord du conseil*

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

FINANCES :

- Réunion de la commission : lundi 26/02/18 à 14 h
- Vote du budget : mardi 27/03/18 à 18 h 30.

PERSONNEL COMMUNAL

- Pascal ROLLIN reprendra le travail lundi 12 février 2018. Il passera une visite auprès de la médecine professionnelle le lundi 12 février au matin.

BATIMENTS :

- Toit de l'église : une ou plusieurs ardoises se sont déplacées suite au vent, l'entreprise BARSKI a été contactée.

VOIRIE :

- La commission rencontrera lundi 19 février à 14 h un technicien de la Maison du Rhône afin de lui soumettre plusieurs dossiers : mise en place de « cédez le passage », de « sens unique », problèmes de traversée d'eau par temps d'orage, d'éboulement de mur de soutènement etc...
- Réfection « les Brudets » budget communautaire : 2^{ème} semaine d'avril 2018.
- Grille « le Boucairon » pour récupération eaux pluviales très détériorée. En attente de devis. Signaler le danger.
- Numérotation métrique : réunion de la commission vendredi 9 février 2018 à 14 h.

FLEURISSEMENT :

- Des palettes en bois seront peintes puis remplies de fleurs et accrochées sur certains murs.

ACTION SOCIALE :

- Bilan du repas des aînés : 146 personnes dont 93 aînés étaient présents, pour MOIRE 32 personnes dont 20 aînés. Coût pour la commune : 529,07 €. Cette journée très appréciée s'est déroulée dans une excellente ambiance. Merci aux organisateurs.

COMMUNICATION :

- Bulletin municipal : Catherine LAPOSTOLET a contacté les annonceurs.

TOURISME :

- Rosés nuit d'été : Cette année nous avons décidé de faire uniquement la décoration du village en rose, il sera nécessaire de renouveler notre tissu rose.
- La soirée d'ouverture de rosés nuit d'été à la communauté de communes se déroulera le 6 juillet 2018 et sera animée par un spectacle cabaret.
- CCBPD : Pays d'Art et d'Histoire : nous devons recevoir une fiche sur nos divers bâtiments qui sera à valider.
- Panneaux signalétiques : (par exemple celui vers salle de la chapelle) si dégradés, le signaler à l'office de tourisme pour remplacement.
- CCBPD : Géopark : préservation des sites, création de sites d'accueil : en avril mai 2018 nous devrions recevoir la validation de nos dossiers dans le but de leur inscription à l'UNESCO.